

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 28 Septembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt deux

Et le 28 Septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

22 Septembre 2022

Date d'affichage :

22 Septembre 2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE
B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE
J. DELCOURT - F. CHEILAN – A. RATTIER – J. CHUECOS – M. SOLER
J.L. CLOEZ - N. TARLANT

Objet de la délibération 54-2022

Vie Associative et Festivités

Règlement intérieur du Marché de Noël de CABANNES

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. AUGIER à G. BARRIOL
P. PORTE à C. ONTIVEROS
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
S. AELVOET à G. MOURGUES
E. SASSI à J. CHUECOS
A. JOUBERT à F. CHEILAN
N. LIGNY à J. HAAS FALANGA

Absent(s) excusé(s)

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

D 54-2022 : Vie Associative et Festivités – Règlement Intérieur du Marché de Noël de Cabannes

Rapporteur : Frédéric BLARQUEZ

A l'occasion des fêtes de fin d'année, il est de coutume d'organiser un Marché de Noël. Cet évènement participe au dynamisme et à l'attractivité de la commune.

Traditionnellement la ville de Cabannes organise son Marché de Noël le premier week-end du mois de décembre. Cette année, il aura lieu le Samedi 3 décembre sur la Place de la Mairie.

Le présent règlement intérieur du Marché de Noël est proposé dans l'objectif de formaliser les engagements réciproques de la commune et des exposants. Il permet également de définir les modalités d'organisation et d'inscription (Annexe 8).

Pour rappel, la commune dispose de chalets et de barnum qu'elle met à disposition gracieusement. Seul un chèque de caution de 50 € est demandé aux exposants lorsqu'ils sont sélectionnés pour participer au marché.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Commission Vie Associative et Festivités en date du 24 août 2022,
Vu le Règlement Intérieur du Marché de Noël annexé,

Publié le 20/10/2022

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** le Règlement Intérieur du Marché de Noël, (**Annexe 8**),

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y affèrent.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - E. SASSI - J. DELCOURT - F. CHEILAN
A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - N. TARLANT - A. JOUBERT - N. LIGNY

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance

Joséfa CHUECOS